

**COMMUNE DE PRETY**  
**Compte rendu de la séance du mardi 08 mars 2022**

**Présents :** Xavier IOOS, Carole FATET, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Marion COLIN, Dominique REMY, Christine BOULET BURGAN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

**Représentés :** Delphine BERNARD par Marion COLIN

**Secrétaire(s) de la séance :** Loïc COQUIN

**1) Approbation du compte-rendu de la séance du 18/01/2022**

Le compte-rendu de la séance du 18/01/2022 est approuvé à l'unanimité.

**2) Délibérations :**

➤ Budget communal PRINCIPAL : Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Xavier IOOS, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Denis MONEGAT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, en charge des finances.

Après prise en considération des reports N-1 et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les résultats du budget communal principal sont les suivants et leur affectation suivant le tableau ci-dessous

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	31 907,38 €	- €	- €	3 520,71 €	28 386,67 €	- €
Opérations exercice	63 703,30 €	73 436,51 €	397 871,66 €	434 873,90 €	461 574,96 €	508 310,41 €
Total	63 703,30 €	41 529,13 €	397 871,66 €	438 394,61 €	489 961,63 €	508 310,41 €
Résultat de clôture	22 174,17 €	- €	- €	40 522,95 €	- €	18 348,78 €
Restes à réaliser	327,94 €	2 903,94 €	- €	- €	327,94 €	2 903,94 €
Total cumulé	22 502,11 €	2 903,94 €	- €	40 522,95 €	327,94 €	21 252,72 €
Résultat définitif	<b>19 598,17 €</b>	- €	- €	<b>40 522,95 €</b>		<b>20 924,78 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 14 voix pour (Le Maire ne participant pas au vote), le compte administratif 2021 pour le budget communal Principal.

➤ Budget communal PRINCIPAL : Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ Budget communal d'ASSAINISSEMENT : Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Xavier IOOS, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Denis MONEGAT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, en charge des finances.

Après prise en considération des reports N-1 et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les résultats du budget communal d'Assainissement sont les suivants et leur affectation suivant le tableau ci-dessous

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	58 001,72 €	- €	17 199,67 €	- €	75 201,39 €
Opérations exercice	25 062,74 €	38 568,10 €	45 941,96 €	36 902,60 €	71 004,70 €	75 470,70 €
Total	25 062,74 €	96 569,82 €	45 941,96 €	54 102,27 €	71 004,70 €	150 672,09 €
Résultat de clôture	- €	71 507,08 €	- €	8 160,31 €	- €	79 667,39 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total cumulé	- €	71 507,08 €	- €	8 160,31 €	- €	79 667,39 €
Résultat définitif	- €	<b>71 507,08 €</b>	- €	<b>8 160,31 €</b>	- €	<b>79 667,39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 14 voix pour (Le Maire ne participant pas au vote), le compte administratif 2021 pour le budget communal d'Assainissement.

➤ Budget communal d'ASSAINISSEMENT : Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**3) Compte-rendu de la Commission Bois, Forêt et Environnement du 02/02/2022.**

Messieurs Gérard DOUSSAU et Alain PINARD, respectivement Adjoint au Maire et Conseiller municipal informent le Conseil des points suivants, abordés lors de la Commission du 02/02/2022 :

- Projet de plantations de haies et d'arbres autour de la lagune et le long du chemin du cimetière nécessite l'accord des propriétaires et des agriculteurs exploitants. Ce projet est reporté à 2023.

- Le Chemin des Mangettes est très abimé, une estimation de sa remise en état a été demandé afin que sa réfection puisse être intégrée au budget cette année, et qu'au moins pour partie soit réalisée cette année.

➤ Délibération : Proposition de prix de vente au stère (avec contrat ONF) pour les particuliers

Messieurs Gérard DOUSSAU et Alain PINARD, informent le Conseil que suite à la coupe des têtes de chênes, dont une partie a été réservée aux affouagistes, sur les parcelles 10 et 11, la commune de Préty propose à la vente et à destination des particuliers, les volumes de bois restant.

En collaboration avec l'ONF, sur conseil de ce partenaire et suivant établissement d'un contrat sous conditions d'exploitation, la commune de Préty propose le tarif de 5€ / stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le tarif de vente de 5€ le stère de bois ainsi que l'établissement, par l'ONF d'un contrat de vente.

- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **4) Urbanisme : Compte-rendu des réunions publiques concernant le PLUi**

Trois réunions se sont tenues à Viré, Lugny et Tournus sur le règlement et le zonage du Plui.

Ces réunions ont porté sur des explications très générales sur les différentes zones qui couvrent le territoire des communes et les possibilités d'urbanisme sur chacune de ces zones.

En revanche aucune indication précise sur le zonage propre à chaque commune n'a été mentionné.

Le calendrier a été rappelé :

- mai - juin : vote du conseil communautaire afin d'arrêter le projet de PLUI
- juin - août : transmission pour avis aux personnes publiques associées (Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, DDT...)
- septembre - décembre : enquête publique
- janvier - février : rapport du commissaire enquêteur
- mars - avril : modification du projet en fonction des remarques du commissaire enquêteur
- avril - mai : adoption du Plui par Conseil Communautaire

#### **➤ Délibération : Avenant à la convention avec le Service Communautaire d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SCIADS).**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention cadre a été signée avec le Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SCIADS) de la CCMT de Tournus, concernant le traitement et l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme faites auprès de la commune de Préty.

Les outils de télétransmission étant en constante évolution, depuis le 1er janvier 2022, les communes sont tenues de recevoir ces demandes par voie dématérialisée.

Afin de s'adapter aux lois en vigueur, il est proposé un avenant à la convention cadre initialement établie.

Après en avoir délibéré Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la proposition d'avenant à la convention cadre,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant qui sera joint à la présente délibération, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

#### **➤ Point sur le dossier de projet Airsoft (Théo GRIEZMANN)**

Monsieur Gérard DOUSSAU rappelle à l'assemblée que dans le cadre des dossiers d'urbanisme, la commune de Préty avait reçu, en date du 26/07/2021, une demande de permis de construire de la société Fast Close Combat, représentée par M. Théo GRIEZMANN, aux fins d'aménagement d'un entrepôt en salle de jeu « Airsoft » avec un espace de restauration. Le dossier, après instruction par les services compétents, a reçu un avis défavorable en date 04/02/2022. Une nouvelle demande sera prochainement déposée.

#### **5) Point sur le marché public pour le Schéma directeur du réseau d'assainissement.**

Monsieur le Maire informe le Conseil des suites de l'entretien du 03/02/2022 avec Mme Hayat SAGHIR de l'Agence Technique Départementale concernant le projet de Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales (SDAGEP). Sur directives et conseils de Mme SAGHIR, la procédure de demande d'aide a été entamée, un compte a été ouvert sur le site de l'agence de l'eau et un dossier de marché public est en cours d'élaboration. Le coût d'un montant avoisinant 70 000€ HT sera, suivant avis favorable des différents organismes (Département et Agence de l'eau), subventionné à hauteur de 70%.

#### **6) Renouvellement du bail de location du droit de chasse**

Messieurs le Maire et Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire informent l'assemblée que la société de chasse « La Diane de Préty », dont le siège social est fixé à PRETY, bénéficie par délibération du Conseil municipal, en date du 19 mars 1998 et par renouvellements successifs jusqu'au 31 mars 2022, du bail du droit de chasse des bois et terrains communaux, pour une superficie de 280 hectares environ sur la commune de Préty.

Pour faire suite au report de la délibération proposant le renouvellement de ce bail pour 3 ou 6 années entières consécutives, lors de la séance du 18 janvier 2022, il est proposé ce jour à l'assemblée,

- le renouvellement **pour une année**, du bail du droit de chasse des bois et terrains communaux à la société de chasse "La Diane de Préty", par établissement d'un bail pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.
- Cette période d'un an sera mise à profit pour élaborer un nouveau bail avec l'aide de l'association des Communes Forestières de Saône-et-Loire et en accord avec la société de chasse "La Diane de Préty" à un tarif de location préférentiel. Ce nouveau bail fixera avec précision les droits et obligations des parties.
- une augmentation du tarif de location de 400€ à 450€ pour la période susmentionnée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les propositions effectuées.

## 7) Informations et questions diverses :

### ➤ Accord de la Région concernant la subvention pour la transformation numérique

Monsieur le Maire rappelle le vote du 16/11/2021, concernant la demande de subvention pour transformation numérique des équipements communaux. Un courrier d'avis favorable à cette demande, envoyé par la Région, à été reçue en mairie le 11/02/2022. Des devis seront demandés, les achats effectués et la subvention sera portée à recettes sur présentation des factures acquittées par la Trésorerie.

### ➤ Courriers divers

Monsieur le Maire fait lecture de plusieurs courriers notamment les remerciements suite à l'autorisation d'installation de ruches sur le site de la STEP, ainsi qu'une invitation des Jeunes Agriculteurs du Mâconnais pour leur fête des 13 et 14 août 2022 à Montbellet.

### ➤ Commission budgétaire : passage à la M57 et orientations à prévoir

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil le passage du budget de la nomenclature M14 à la M57 à compter de l'exercice 2022. Cette nouvelle nomenclature abrégée offre une simplification des comptes par la fusion de plusieurs articles d'un même groupe.

Messieurs le Maire et MONEGAT souhaitent néanmoins conserver une trame de la nomenclature M14 pour l'aspect analytique du budget.

### ➤ Bulletin municipal

Madame Carole FATET, Adjointe au Maire, informe le Conseil que le bulletin municipal 2022 est finalisé. Il sera imprimé et distribué prochainement par les élus, directement dans les boîtes à lettres prétronnes.

### ➤ Location Foyer rural

Madame Jennifer ACHAT, Secrétaire de Mairie, signale à l'assemblée la reprise significative des locations de la salle du Foyer rural.

### ➤ Site et adresses mail des élus

Monsieur Victor GIROT, Conseiller municipal fait le point concernant le site internet et les adresses mail dédiées pour la commune. La procédure de création de nouvelles adresses, pour la commune (secrétariat, services techniques, ...) et pour les élus (adresses fonctionnelles respectives) est en cours de finalisation.

## 8) Dates à retenir

- 10/03 : Bureau exceptionnel → KPMG sur le protocole financier de la ZI du Pas Fleury de Tournus
- 16/03 : 10h30 Visite de sécurité incendie pour le Foyer rural  
19h00 Réunion de la Commission Communale d'Action Sociale → projet de Conseil des Jeunes
- 17/03 : Commission plénière de la CCMT → orientations budgétaires  
17h00 Commission de révision des Listes électorales
- 28/03 : 18h30 Conseil du SIVOS en mairie de Lacrost
- 31/03 : Bureau communautaire → Préparation des budgets 2022
- **05/04 : Prochaine séance du Conseil municipal**
- 10 et 24/04 : 1<sup>er</sup> et second tour de l'élection Présidentielle **EN MAIRIE**

Levée de la séance : 23h00

Le Maire, Xavier IOOS